



Claudine Jaquier a été transplantée

- 10 **PONT DE LA POYA** L'EPFL va se pencher sur le drame
- 11 **ÉCONOMIE** Nouvelle coopération Fribourg-Alsace
- 13 **MARLY** Une greffée milite pour le don d'organes
- 13 **FRIBOURG** Les commerçants de la Basse sont inquiets
- 14 **MOLÉSON** Une délégation de Nova Friburgo en visite
- 15 **DOMDIDIER** La rampe à betteraves bientôt sur les rails

Le plan d'austérité passe pièce par pièce

GRAND CONSEIL • Le Conseil d'Etat a réussi à faire avaler les pilules aux députés. Son programme d'économies a été avalisé en bonne partie hier. Des tentatives de tous bords pour en atténuer certains effets ont échoué.

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Ce n'est pas de gaieté de cœur que le Grand Conseil a entamé hier après midi l'examen du plan d'austérité que lui soumet le Conseil d'Etat. Le parlement cantonal doit modifier treize bases légales pour que le programme d'économies puisse être appliqué selon la seconde mouture concoctée par le gouvernement. Après quatre heures de débats, les députés ont donné une suite favorable à neuf modifications légales. Malgré des demandes de non-entrée en matière ou des amendements émanant tant de la gauche que de la droite, toutes les propositions du Conseil d'Etat ont passé la rampe telles quelles.

«Ce programme de mesures structurelles et d'économies est un château de cartes. Si on en retire un élément, tout l'édifice est menacé», a posé d'entrée Michel Losey, le président de la Commission des finances et de gestion. En préambule, la présidente du gouvernement Anne-Claude Demierre a insisté sur le fait que ce programme d'économies est le fruit d'une décision de tout le collège gouvernemental, solidaire. Une manière de répliquer aux attaques personnelles dont certains conseillers d'Etat ont été l'objet. Elle a également souligné l'esprit constructif dans lequel se sont déroulées les discussions tant avec les représentants du personnel qu'avec le comité des communes fribourgeoises.

Un débat révélateur

Pour mémoire, il s'agit pour l'Etat d'économiser ces trois prochaines années 416 millions de francs par rapport au plan financier. Georges Godel a énuméré sept raisons d'accepter ce programme. «Ce n'est pas en renvoyant le problème qu'on va améliorer par la suite la situation, dans l'urgence», pose le directeur des Finances. Pour lui, le budget 2014, monté en tenant compte des mesures proposées, montre que l'équilibre est possible. «Ces mesures sont raisonnables et supportables pour tout le monde», conclut-il.

Un débat d'entrée en matière est toujours l'occasion pour les groupes de traduire leurs positions idéologiques. Ce train d'économies est, à ce titre, révélateur. Ainsi, les socialistes n'ont pas manqué, par leur leader Pierre

Mauro, de mettre la faute sur la droite, qui a obtenu des baisses d'impôts «irresponsables» dont le canton pâtit aujourd'hui. Face au problème actuel, le groupe aurait souhaité une seule loi ad hoc, limitée dans le temps. Et, dans la foulée, d'annoncer le dépôt d'une motion qui demande un impôt de solidarité pour les hauts revenus, limité à trois ans dès 2015.

L'alliance centre-gauche ne conteste pas la nécessité de mesures. Mais elle se demande s'il ne faut pas relativiser un peu l'ampleur et l'urgence de la situation. «Le Conseil d'Etat manque d'une vision et de priorités. Il se tire une balle dans le pied», analyse son porte-parole Benoît Rey.

«On peut faire des économies dans l'administration»

MARKUS ITH

A droite, l'UDC estime, avec Emanuel Waeber, que le Conseil d'Etat a pris le parlement «en otage» puisque le budget 2014 ne sera débattu qu'en novembre. Le groupe estime aussi que, pour atteindre l'équilibre, il faut agir d'abord sur les dépenses. Il déposera un postulat dans ce sens.

Les radicaux soutiennent le paquet que, à leurs yeux, il serait «irresponsable» de refuser. Mais, ils sentent que le Conseil d'Etat n'a «pas eu la volonté d'analyser à fond le fonctionnement de l'administration», où ils voient un potentiel d'économies, comme l'a indiqué leur chef Markus Ith. Côté PDC, le président de groupe et candidat au Conseil d'Etat Jean-Pierre Siggen s'est effacé au profit de son collègue Bruno Boschung qui a présenté la position du groupe. Les démocrates-chrétiens pensent aussi qu'il y a des économies à faire dans l'administration. En revanche, il serait faux de couper dans les domaines de la formation et de la santé, estiment-ils.

Dix-huit députés sont intervenus lors de l'entrée en matière. On relèvera le propos du radical Didier Castella qui a fustigé la posture de la gauche dont la ligne d'attaque est de dénoncer les baisses d'impôts. «Deux tiers des allègements fiscaux ont profité aux familles et la gauche les a soutenus. Arrêtons de tromper les citoyens et soyons responsables!»



Le Conseil d'Etat a réussi à convaincre le parlement sur toute la ligne. CORINNE AEBERHARD

Des mesures contestées mais pas assez

Plusieurs mesures préconisées par le Conseil d'Etat ont suscité des oppositions qui s'affichaient souvent comme la défense d'intérêts corporatistes ou régionalistes.

La hausse de 10% de l'impôt sur les véhicules dès 2014 a ainsi été combattue par Eric Collomb, président du TCS Fribourg, un club fort de 56 000 membres «non dogmatiques». Ce qui chicane le démocrate-chrétien, c'est que cette hausse non seulement rattrape l'indice des prix à la consommation mais anticipe sa progression ces prochaines années. Pour Daniel Gander (udc), l'augmentation de cet impôt sur les véhicules aura comme conséquence d'augmenter les tarifs des transporteurs et des taxis. Consient que cette mesure est impopulaire, le Conseil d'Etat, par Erwin Jutzet, a rappelé que cette hausse est un élément important du programme puisqu'elle doit rapporter plus de 9 millions. Le parlement y a souscrit par 85 voix contre 5 (3 abstentions).

Autre mesure contestée, la modification de la loi touchant les logopédistes indépendants. Deux éléments changent: d'une part,

le remboursement des frais de transport entre le domicile de l'élève et le cabinet de la thérapeute est supprimé; d'autre part, un moratoire sur les autorisations de pratiquer est introduit. Une mesure que plusieurs députés ne comprennent pas eu égard à la surcharge des logopédistes scolaires. «C'est une mesure structurelle, pas une mesure d'économie», a expliqué Isabelle Chassot, soulignant le quasi-doublement des coûts des logopédistes indépendants entre 2008 et 2012. Et la directrice de l'Instruction publique de préciser que certains services auxiliaires scolaires, comme en Glâne, manquent de logopédistes. La modification légale a été adoptée par 65 voix contre 21 (1 abstention).

Les communes paient aujourd'hui 40% des indemnités d'exploitation des transports publics régionaux, l'Etat 60%. Le Conseil d'Etat propose de relever la participation communale à 45%, et celle des communautés régionales à 42,5%. Economie pour l'Etat: plus de 9 millions en trois ans. Trois députés de l'aglo ont dit leur incompréhension. Sur quoi le

directeur de l'aménagement Maurice Ropraz a expliqué que cette mesure a été négociée avec les communes fribourgeoises. Elle a passé à 49 voix contre 30 (1 abstention).

Contestée également, la mesure visant à réintroduire un impôt minimum de 50 francs. Celui-ci touche plus de 8500 contribuables. Pour René Thomet (s), on fait payer les plus faibles alors qu'il serait préférable de supprimer les forfaits fiscaux. Vain plaidoyer: la mesure a été approuvée par 50 voix contre 20 (1 abstention).

A encore fait débat une disposition sur les droits de mutation. Cela concerne l'achat d'un bien immobilier. Pour le Conseil d'Etat, il s'agit d'éliminer une inégalité de traitement entre achat d'un immeuble avant sa construction et achat d'un immeuble clés en main. Là, un amendement de trois députés de droite a été refusé et la mesure approuvée par 67 voix contre 3 (7 abstentions).

Les dernières mesures seront discutées ce matin. Elles concernent l'aide et les soins à domicile, l'assurance sur les animaux de rente, et le commerce d'alcool. CAG

LE PERSONNEL FERA LES EFFORTS PRÉVUS

Les deux manifestations du personnel de l'Etat n'ont guère eu d'effets sur le Grand Conseil. Les députés ont finalement accepté, par 73 voix contre 22 (2 abstentions) l'introduction d'une contribution de solidarité, calculée sur les salaires après déduction d'un montant forfaitaire de 39 000 francs. Le personnel devra aussi renoncer à l'indexation des salaires tant que l'indice des prix à la consommation n'aura pas atteint 112 points (actuellement 109,6) et il devra se passer d'une augmentation selon le palier l'an prochain. La prochaine augmentation automatique n'interviendra qu'à la mi-2015. La gauche a naturellement défendu les revendications de la fonction publique. Benoît Piller (s) prédit un ralentissement

dans les dépenses des ménages concernés, qui pénalisera l'économie.

Son camarade syndicaliste Xavier Ganiouz a déposé deux amendements, rejetés l'un et l'autre à deux contre un. Le premier voulait assouplir la formulation qui permet au Conseil d'Etat de renoncer à l'octroi de l'augmentation annuelle. Son acceptation aurait permis de nouvelles discussions avec la Fede, la faïtière du personnel. Le second portait sur le montant annuel à partir duquel s'applique la contribution de solidarité. L'idée était de le relever à 52 000 fr., soit 4000 fr. par mois (13^e compris), considéré comme un socle «décent». Cela aurait atténué le sacrifice demandé aux bas salaires et aux temps partiels. CAG